

Crédits aux particuliers – France • Juin 2020

Taux d'intérêt bas, rattrapage d'activité et nouveaux dossiers soutiennent la croissance des crédits aux particuliers

- La croissance annuelle du crédit à l'habitat s'établit à +5,9 %, après +6,1 % en mai.
- Le recours aux renégociations de crédits à l'habitat retrouve les niveaux observés au second semestre 2019 pour représenter 27 % de la production (après 32 % en mai et 47 % en avril).
- Le taux d'intérêt des crédits nouveaux à l'habitat est quasi stable (1,26 %, après 1,25 % en mai globalement et 1,22 %, après 1,17% en mai, hors renégociations).
- Après s'être contractée en mai, la croissance annuelle du crédit à la consommation redevient positive en juin (+0,8 %, après -0,6 %). Les flux de crédits à la consommation augmentent nettement après cinq mois consécutifs de baisse (+2,9 Mds€, après -1 Md€ en mai) et atteignent ainsi un point haut depuis décembre 2012.
- Le taux de croissance annuel des crédits aux particuliers est inchangé pour le troisième mois consécutif (+5,2 %).

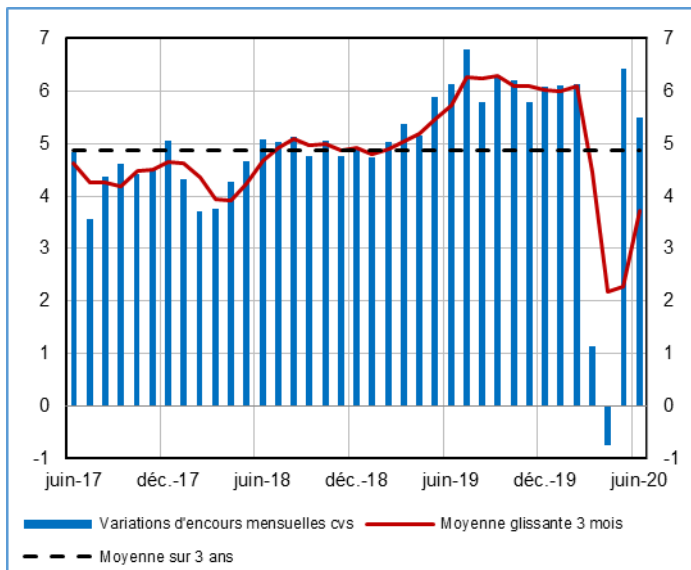
Encours et taux de croissance annuel (données non CVS)

(Encours en milliards d'euros, taux de croissance en %)

	Encours brut	Taux de croissance annuel brut		
	juin-20	avril-20	mai-20	juin-20
Total	1 319	5,2	5,2	5,2
Habitat	1 101	6,0	6,1	5,9
Consommation	185	0,4	-0,6	0,8
Autres	33	7,8	9,1	6,4

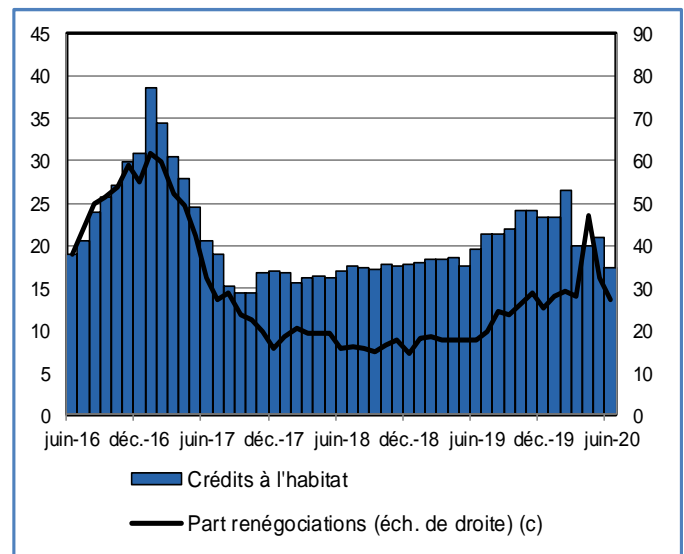
Variations d'encours mensuelles des crédits à l'habitat (données CVS)

(En milliards d'euros, corrigées des opérations de titrisation et pertes sur créances irrécouvrables)



Part de renégociations dans les crédits nouveaux à l'habitat (en %)

(Flux mensuels CVS en milliards d'euros, part non cvs en %)





Montant des crédits nouveaux

(hors découverts, flux mensuels CVS (a))

(montants en milliards d'euros, part en pourcentage)	janv-20	févr-20	mars-20	avr-20	mai-20 (e)	juin-20 (f)
- prêts amortissables à la consommation (b)	6,2	6,0	4,2	1,9	3,6	6,0
- crédits à l'habitat	23,3	26,4	19,9	19,9	21,0	17,4
dont crédits à l'habitat hors renégociations	16,8	18,7	14,3	10,5	14,2	12,6
- part de renégociation des crédits à l'habitat, non CVS, en % (c)	28,0	29,3	28,0	47,1	32,2	27,4

Taux des crédits nouveaux (taux effectif au sens étroit, moyenne mensuelle)

(en pourcentage)	janv-20	févr-20	mars-20	avr-20	mai-20 (e)	juin-20 (f)
- crédits à l'habitat à long terme à taux fixe	1,17	1,19	1,19	1,31	1,25	1,26
- crédits à l'habitat à court terme et crédits à l'habitat à taux variable	1,30	1,27	1,24	1,37	1,34	1,32
- crédits à l'habitat hors renégociations	1,15	1,17	1,17	1,16	1,17	1,22
- prêts amortissables à la consommation (b)	3,75	3,84	3,76	3,83	3,86	3,61
- découverts aux particuliers (d)	5,48	5,74	5,72	5,94	5,73	5,30

(a) Le calcul des données CVS fait l'objet d'une mise à jour mensuelle prenant en compte les données du mois sous revue,

(b) Hors crédits renouvelables à la consommation

(c) Ratio des renégociations non CVS sur les crédits à l'habitat non CVS

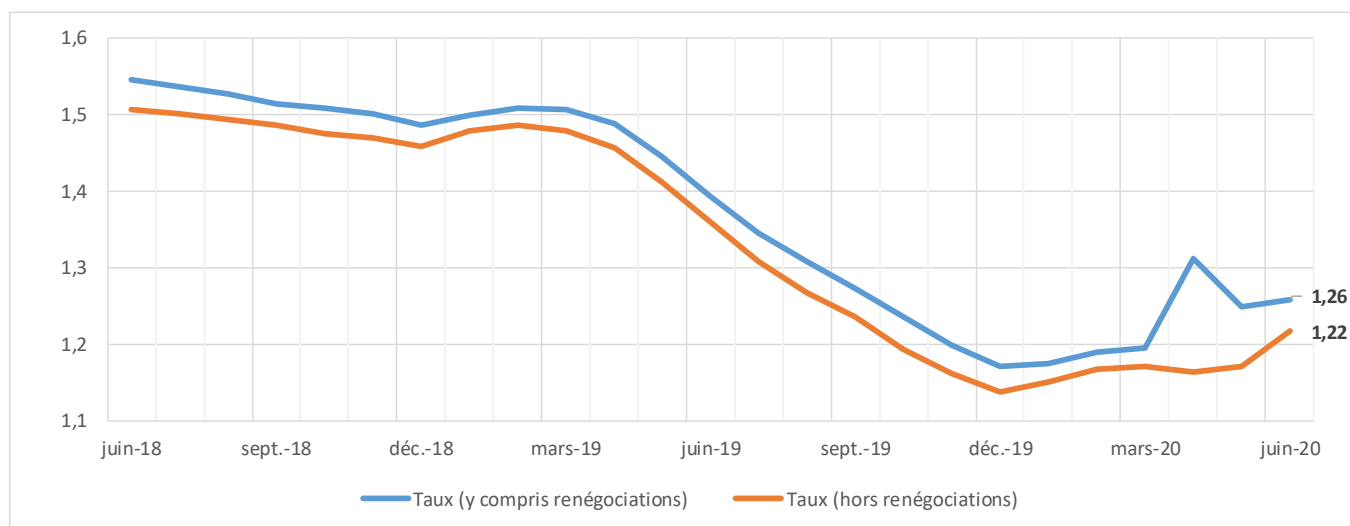
(d) Découverts : comptes ordinaires débiteurs + créances commerciales (escompte) + affectage + crédits de trésorerie non échancés (dont utilisations d'ouvertures de crédits permanents)

(e) Données révisées

(f) Données provisoires

Taux des crédits nouveaux à l'habitat toutes durées

Taux effectif au sens étroit, moyenne pondérée par les flux des taux à long terme et à court terme, en %



Complément

Les 'particuliers' forment un sous-ensemble du secteur des 'ménages' qui inclut également les entrepreneurs individuels. Sont ici présentés les seuls crédits distribués aux particuliers par des Institutions Financières Monétaires résidentes.

Les taux de croissance des encours sont calculés en corrigeant les variations d'encours d'effets ne résultant pas de transactions économiques avec la clientèle, en particulier les opérations de titrisation et les passages en perte de créances irrécouvrables. En revanche, pour des raisons techniques, les effets des variations des cours de change ne sont pas corrigés.

Les taux de croissance mensuels sont ceux des prêts mis en place. La production des nouveaux crédits représente les nouveaux crédits octroyés, même lorsqu'ils ne sont pas encore effectivement versés à l'emprunteur, conformément à la méthode harmonisée de la BCE, visant à mettre à disposition du public un indicateur reflétant rapidement les inflexions de la production de crédits. C'est pourquoi la production de nouveaux crédits diffère des variations mensuelles d'encours de crédits car les encours sont enregistrés après le décaissement effectif des fonds et prennent en compte les amortissements des anciens crédits.

Les taux d'intérêt moyens pondérés ainsi que les montants de contrats nouveaux sont calculés conformément aux définitions harmonisées de la BCE. Les taux recensés sont des taux effectifs au sens étroit (TESE), ils correspondent à la composante intérêt du Taux Effectif Global (TEG). Les renégociations comprennent également les rachats de crédits.

